



Plainte Italie/France

Par Ollemalinois

Bonjour à tous,

Ma cousine de nationalité italienne et qui vit en Italie s'est faite voler une paire de chaussures via internet pour un montant de 200?, elle a le nom de la personne qui l'a arnaqué et la preuve que le colis a bien été réceptionné (le voleur vit en France), est ce que si elle porte plainte en Italie sa plainte a une chance d'aboutir en France ou non ?

Merci d'avance pour la réponse

Par Indigo

Bonjour,

Lorsque vous demandez

"est ce que si elle porte plainte en Italie sa plainte a une chance d'aboutir en France ou non ?"

Il vous est possible de bénéficier d'une consultation gratuite, au lieu et place de votre cousine, par un avocat.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement,

Par Ollemalinois

Bonjour,

Merci pour votre réponse,

J'ai mal formulé ma question, je voulais juste savoir si en portant plainte d'un commissariat en Italie, le voleur qui habite en France a une chance d'être condamné ?

Merci bcp pour votre aide

Par Indigo

Re-bonjour,

Pour avoir réponse à votre interrogation, vous pouvez bénéficier d'une consultation gratuite.

cf.

<https://www.avocatgratuit-en-ligne.com>

Cordialement,